
Adresses des administrateurs du département d'Indre, ainsi que du district, du tribunal, du bureau de conciliation et du comité de surveillance, présentés par le représentant en mission Michaud, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses des administrateurs du département d'Indre, ainsi que du district, du tribunal, du bureau de conciliation et du comité de surveillance, présentés par le représentant en mission Michaud, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 538-539;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20823_t1_0538_0000_4

Fichier pdf généré le 23/01/2023

témoin dans les sociétés populaires où d'une voix unanime le peuple et les autorités constituées ont voué à l'exécration publique et au dernier supplice les scélérats qui ont osé former le détestable projet d'étouffer la liberté du peuple dans le sang de ses représentants; qu'ils périssent! qu'ils périssent! ces monstres, ces vils assassins! Voilà le cri qui n'a cessé de se répéter sur tous les points de ce département depuis que la nouvelle de cet horrible attentat y est arrivée. Je vous envoie, citoyens collègues plusieurs adresses des différentes autorités constituées de cette commune que vous trouverez rédigées dans ce sens. La société populaire, enflammée du même zèle pour le salut public, vous a déjà exprimé le vif intérêt qu'elle a pris à l'heureuse découverte qui a écarté de vous les poignards dont vous avez été menacés; et les applaudissements unanimes qu'elle a donné au courage que vous avez montré dans une circonstance aussi critique; c'est par cette raison que vous n'y trouverez pas la sienne. Ces adresses vous peindront, Citoyens-Collègues, les principes, les dispositions, et les espérances non seulement des fonctionnaires publics au nom de qui je vous les présente, mais encore du peuple entier des six districts dont ce département est composé. Oui, cette effusion de sensibilité, de confiance, d'attachement, et de reconnaissance qu'elles renferment, est l'expression des sentiments et des vœux de tous les sans-culottes de ce département, où l'esprit public a fait depuis quelque tems de grands progrès, et acquiert tous les jours plus d'énergie. Les églises y sont toutes fermées; les décadis y sont devenus les jours de repos et sont consacrés au culte de la raison; les loix y sont ponctuellement exécutées; les biens des émigrés s'y vendent à des prix excessifs; les prêtres reconnus pour intrigants et avides de places y sont conspués; on commence à y démolir les clochers; les étangs y ont été en grande partie desséchés; plusieurs châteaux féodaux y ont été détruits, et ceux qui menacent encore la sûreté publique seront incessamment démolis. Les nobles qui par des fréquentations suspectes et des propos inciviques s'étoient montrés les ennemis de la liberté et de l'égalité ont tous été renfermés : les ateliers de salpêtre y sont en grande activité; les contributions publiques y sont payées avec exactitude; les routes y sont généralement en bon état. Les sociétés populaires se cotisent à l'envie les unes des autres, pour procurer des secours aux défenseurs de la patrie; il n'en est pas qui n'ayent envoyé un cavalier Jacobin bien monté, armé, et équipé, sur les frontières. Les comités de surveillance ne font grâce à aucun agitateur, point de dissension, point de cabale fanatique dans les campagnes : tous les vœux y sont confondus pour le maintien de la République; partout le peuple est satisfait de votre fermeté, et est persuadé que le gouvernement révolutionnaire étoit indispensablement nécessaire pour la sauver du naufrage.

Voilà, Citoyens Collègues, le tableau politique que présente le département de l'Indre; et cependant les subsistances y sont rares! Le bon esprit qui y règne dans une circonstance aussi fâcheuse, doit vous prouver de plus en plus qu'aucune espèce de conspiration tendante à détruire le régime populaire, ne pourra y

prendre racine, et que ce département est un des plus fermes appuis des loix que vous avez faites jusqu'ici, et de celles que vous ferez pour assurer de plus en plus la Liberté et le Bonheur du Peuple. S. et F. »

(*Applaudi.*)

MICHAUD.

[*Les administr. du départ., à la Conv.; s.l.n.d.*]
(1).

« Citoyens représentants,

Mettre la vertu et la probité à l'ordre du jour est une mesure dont nulle autorité n'avoit encore conçu l'idée. Elle appartient aux représentants du peuple français; et c'est à son émission que la patrie doit la découverte du nouveau complot qui la menaçoit. Telle est la force de la vertu qu'elle ramène sans cesse à la probité ceux même qui en sont les plus éloignés par leurs intérêts. Pouvoit-elle ne pas produire un effet assuré quand une grande nation la prend pour base de son gouvernement? Qu'elle étoit donc la corruption des abominables conspirateurs qui vouloient nous livrer à de nouveaux tyrans, pour n'avoir pas été arrêtés dans leurs projets parricides, par une proclamation aussi touchante? Les monstres! sans doute le glaive de la loi en a déjà purgé le sol de la liberté! mais que notre indignation a été profonde, quand nous avons vu que c'étoit les amis les plus apparents du peuple! Ainsi se justifie de plus en plus la sagesse du gouvernement révolutionnaire que vous nous avez donné. C'est son action rapide et sûre qui déjouera toujours les trames de nos ennemis. Continuez augustes représentants, à veiller pour notre bonheur : nous veillerons pour votre sûreté. Ne quittez votre poste qu'après que vous aurez terrassé tous les ennemis de la République, et vous vous élevez des monuments éternels de reconnaissance dans les cœurs de tous les Français.

CUINAT, DUBRAY, MIARD, COUTAIGNE, FOREST.

[*Le distr. à la Conv.; Indre-Libre, 3 germ. II*] (2).

Nous nous félicitons de vos glorieux et immenses travaux et de votre infatigable surveillance; continuez de déployer ce courage et cette énergie qui font pâlir d'effroi tous les despotes et nos ennemis.

Vous venez encore de découvrir leurs lâches complots, frappez ces traîtres et ces scélérats, que le glaive de la loi ne cesse de les atteindre, que lorsque l'atmosphère de la liberté sera purgée du venin de tous les vils partisans de la tyrannie.

Restez à votre poste, dignes représentants d'un grand peuple, jusqu'à ce que votre ouvrage soit consolidé et que nous puissions jouir en paix du fruit de vos sublimes travaux.

Nous resterons toujours unis à la sainte montagne pour terrasser les scélérats et les monstres qui veulent attenter à la souveraineté du peuple, à l'unité et à l'indivisibilité de la république. S. et F. »

ROBERT, HAMART (*substitut de l'agent nat.*),
CHÉDIN (*v.-présid.*), QUAIN (*secrét.*).

(1) C 297, pl. 1013, p. 14.

(2) C 297, pl. 1013, p. 11. B⁴, 10 germ.

[Le trib. du distr., à la Conv.; Indre-Libre, 4 germ. II] (1).

« Législateurs,

Encore une conspiration découverte et déjouée. Jusqu'à quand les scélérats se joueront-ils donc de la liberté publique. Jusqu'à quand ourdiront-ils leurs infernales machinations pour la détruire? forcés de reconnaître que vous êtes le salut de la République par votre vigilance et votre énergie faut-il s'étonner s'ils cherchent à vous dissoudre et à vous anéantir, pour faire réussir leurs abominables projets? mais soyez toujours fermes à votre poste; punissez les conspirateurs; éteignez tout autre parti que celui des mœurs et de la vertu, de l'amour de la Patrie, de la Liberté et de l'Égalité; poussez la guerre avec vigueur; nous vous reconnaitrons toujours pour le centre inébranlable du salut public, et la République sera bientôt respectée de tous les despotes et triomphante à jamais.

BOERY, TURQUET, GUYMON-LATOUCHE, PASCAUD, BOURDILLON (greffier), PELLEAU (comm^e nat.).

[Le bureau de conciliation, à la Conv.; Indre-libre, 5 germ. II] (2).

« Citoyens représentans,

Une des autorités constituées du district d'Indre-Libre, vous adresse icy l'hommage de la reconnaissance que vous doivent tous les bons citoyens, pour la surveillance et le courage avec lesquels vous avez déjoué les nouveaux complots que les ennemis du peuple ne cessent d'ourdir contre la liberté.

Représentans du peuple, nous n'avions pas besoin de ce nouveau bienfait pour nous attacher à vous; jamais nous n'avons reconnu et nous ne connaissons jamais d'autre point de ralliement que la convention nationale; c'est à vous que nous avons confié le soin d'assurer le bonheur de la République, et nous vous conjurons de rester à votre poste, jusqu'à ce que vos travaux soient consolidés. »

RENON, L. FLEURY, MEBLIER, LEGRAND, GUÉRINEAU,

PRÉVOST [et un nom illisible].

[Le C. révol. à la Conv.; Indre-Libre, 5 germ. II] (3).

« Législateurs,

Nous avons vu avec horreur l'affreuse conspiration ourdie contre la représentation nationale et la liberté. Eh! qu'elle est l'âme sensible, quel est l'ami de l'humanité qui n'a pas frémi au récit du complot le plus atrocement conduit; qu'ils sont lâches nos féroces ennemis! ils prenoient, ces antropophages, le masque du patriotisme pour mieux plonger le poignard dans le sein de leurs frères! les insensés! ils vouloient nous redonner des fers, ils vouloient assassiner la sainte Montagne. Eh! s'ils avoient eu le moindre sens commun, ne devoient-ils pas sentir qu'une masse de républicains vous eût fait un rempart de leurs corps.

Les traîtres sont démasqués! mille grâces,

(1) C 297, pl. 1013, p. 11.

(2) C 297, pl. 1013, p. 15.

(3) C 297, pl. 1013, p. 13.

Législateurs, mille grâces vous soient rendues, votre énergie, votre active surveillance ont encore une fois sauvé la chose publique. Que vos comités de salut public et de sûreté générale continuent à déployer les mesures révolutionnaires qui ont détourné l'orage prêt à renverser l'édifice de notre bonheur. Prompte justice des conspirateurs, que le souffle impur de ces vils soudoyés de l'étranger ne souille pas plus longtemps le sol de la liberté.

Fondateurs et soutiens de la République, nous applaudissons tous aux sages mesures que vous avez prises pour déjouer les perfides manœuvres de ces monstres à figure humaine, recevez l'expression de notre vive satisfaction, nous vouons à l'exécration du genre humain les royalistes, les anarchistes, tous les conspirateurs. Recevez le serment que nous vous faisons de rester fermes à notre poste, de déjouer tous les complots des malveillants, et de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour vous deffendre. Vive la Convention, Vivent les Comités de salut public et de sûreté générale, Vive la Montagne! »

BASSET, AUDEBERT (présid.), PATUREAU, GINGRÉAU, PEYROT (secrét.), VIOLETTE, DUFOUR, CROCHET, DEVAUX, JABLIN, B. GAUTHIER, THÉAINE.

5

Le vérificateur général des assignats informe la Convention du brûlement de 16,000,000 liv. d'assignats, savoir : 2,467,800 liv., provenant de la vente des domaines nationaux et recettes extraordinaires, et 13,532,200 liv., provenant des échanges; lesquels joints au 1,949,353,817 liv. déjà brûlés, forment un total de 1,965,353,317 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

6

L'agent national près le district de La Châtre, département de l'Indre, fait passer l'état des biens d'émigrés vendus pendant la troisième décade de ventôse. Il en résulte que des biens estimés à 6,225 liv. ont été vendus 20885 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

7

L'agent national près le district de Toulouse annonce, que le rôle de la commune de Toulouse, pour l'emprunt forcé d'un milliard, a été vérifié et rendu exécutoire; que le recouvrement va s'en opérer avec la plus grande activité. Il offre un produit de 1,120,880 liv. 13 s. 8 d.

(1) P.V., XXXIV, 236. *Audit. nat.*, n° 553; *Ann. patr.*, n°s 452 et 453; *M.U.*, XXXVIII, 154; *Bⁿ*, 9 germ.; *Rép.*, n° 100, p. 400.

(2) P.V., XXXIV, 236. *C. Eg.*, n° 589; *Bⁿ*, 10 germ.; *Mon.*, XX, 88; *M.U.*, XXXVIII, 154; *Débats*, n° 560, p. 238.